

► ENTREPRISE INDIVIDUELLE ◀ Entrée de champ au Registre des Entreprises



ASSISTANCE AUX FORMALITES

I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser un échange simple et rapide avec votre conseiller,
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15, (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

III. Coût :

70 € par chèque à l'ordre de la CMA

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet :

www.cm-alsace.fr

Rubriques

➤ Créer et Reprendre
Centre de Formalités
des Entreprises

Formulaires :

- ☐ Formulaire P2 ([document à télécharger](#))
- ☐ Formulaire JQPA si activité réglementée Loi Raffarin ([document à télécharger](#))
- ☐ Formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet [document à télécharger](#)
- ☐ Avis de situation au répertoire SIRENE ([document à télécharger](#))

Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires (en double exemplaire si affiliation à la fois au registre des entreprises et au registre du commerce et des sociétés) : un extrait Kbis

Pour la personne

- ☐ Copie de la pièce d'identité : carte d'identité recto-verso, ou passeport en cours de validité, ou carte de séjour ou carte de résident à jour et en cours de validité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>)
- ☐ Attestation sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation en original ([document à télécharger](#))
- ☐ Pour les activités réglementées Loi Raffarin : copie du ou des diplôme(s) ou certificats de travail dans l'activité exercée (3 ans) ou fiches de paie sur 3 années **OU** copie du contrat de travail du salarié qualifié, accompagné de ses diplômes ou certificats de travail sur 3 ans ou fiches de paie sur 3 années
- ☐ Activités réglementées : autorisation, diplôme, licence, déclaration douane, arrêté préfectoral... selon le cas

Pour l'adresse de l'entreprise

- Si local commercial : copie du bail
- Si adresse de l'entreprise au domicile de l'entrepreneur :
 - Si propriétaire : copie de la taxe foncière recto-verso ou du titre de propriété
 - Si locataire : copie du bail d'habitation ou de la taxe d'habitation ou de la dernière quittance de loyer ou facture de moins de 3 mois (gaz, téléphone, électricité) ou autorisation du propriétaire (([document à télécharger](#)) + justificatif de propriété
 - Si hébergé chez un tiers : attestation d'hébergement ([document à télécharger](#)) + justificatif de domicile et copie de la carte d'identité de l'hébergeur
- Si domiciliation dans une société de domiciliation agréée par la Préfecture : copie du contrat de domiciliation



Pour les métiers du bâtiment , vous êtes tenus de souscrire une assurance décennale

En cas de mariage

Si régime de communauté de biens (confusion du patrimoine de l'entreprise et du patrimoine commun des époux): régime légal de la communauté réduite aux acquêts (avec ou sans contrat) ou communauté universelle

- ☐ 3 attestations de la délivrance de l'information donnée au conjoint commun en biens ([document à télécharger](#))

Règlement de frais de dépôt en sus (voir frais d'immatriculation au RCS ci-dessous)

- ☐ Déclaration d'insaisissabilité (le cas échéant)
- ☐ Déclaration d'option de conjoint collaborateur (art.27 du décret n°84-406 du 30 mai 1984 et art.5 du décret n°2006-966 du 1^{er} août 2006) ([document à télécharger](#))
- ☐ Copie du livret de famille ou extrait d'acte de mariage ou copie du PACS (uniquement si conjoint collaborateur) ou attestation de concubinage (<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Concubinage>)
- ☐ Justificatif pour le fonds :
- Reprise de fonds par achat, apport ou donation : copie de l'acte de vente (d'apport ou de donation) enregistré et copie de la publication dans le journal d'annonces légales
 - Location-gérance : copie du contrat de location-gérance et copie de la publication dans le journal d'annonces légales

SI ACTIVITE D'ARTISAN-COMMERCANT NON-SEDENTAIRE

- ☐ Déclaration préalable d'une activité non-sédentaire ([document à télécharger](#))
- ☐ Liste des pièces à fournir ([document à télécharger](#))

Frais à régler par chèque à l'ordre de la CMA :

MICRO-ENTREPRISE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO ACTIVITES ARTISANALES	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO ACTIVITES ARTISANALES ET COMMERCIALES
GRATUIT	45,00 €	15,00 €

Frais à régler par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire :

	MICRO-ENTREPRISE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO
Achat de fonds, location-gérance ou apport	2,69 €	50,84 €
Création	GRATUIT	24,08 €
Frais supplémentaires uniquement si conjoint commun en biens	8,03 €	8,03 €

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

ou

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 € ☒

Modification : 35,00 € ☐

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :